
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du vendredi 9 mai 2014

La journée des partenaires du vendredi 9 mai 2014 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence de Madame la Directrice Départementale.

La réunion a connu la participation de MM. André PLA, Michel ZOUNON et Fidèle MANIMA, experts de l'Union Européenne.

Plusieurs points ont été abordés au cours de cette réunion, à savoir :

- **La Note Circulaire N° 325/MFBPP/DGDDI du 14 juillet 2010 relative au non exercice par les cadres et agents des douanes des activités incompatibles avec leur statut**

Madame la Directrice a tenu à rappeler aux partenaires les dispositions de la Note Circulaire N° 325/MFBPP/DGDDI signée par Monsieur le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects le 14 juillet 2010.

Dans ladite Note Circulaire, Monsieur le Directeur Général des Douanes et Droits Indirects rappelle à l'ensemble des cadres et agents des douanes qu'il leur est strictement interdit d'exercer des activités incompatibles avec leur statut et qui portent atteinte à leur intégrité dans l'exercice de leurs fonctions.

Il s'agit notamment de :

- exercer des actes de commerce même par personnes interposées ;
- prendre une part aux opérations de dédouanement, dont : l'élaboration de la déclaration en détail, le suivi de la déclaration dans les services de vérification, l'enlèvement des marchandises dans les magasins et aires de dédouanement.

Tout contrevenant à ces interdictions sera traduit devant le Conseil de discipline.

Madame la Directrice a mis en garde les commissionnaires en douane et les autres intervenants de la chaîne logistique contre toute collusion frauduleuse avec des cadres et

agents des douanes, notamment le changement frauduleux de destinataire réel, qui sera dorénavant sévèrement réprimé.

Elle a demandé aux Chefs d'unités de veiller au respect de l'interdiction faite aux cadres et agents des douanes d'exercer des activités incompatibles avec leur statut.

- **Le renouvellement des comptes créditaires**

Monsieur Bertin Vivien NDION, représentant Monsieur le Receveur Principal des Douanes, a invité les commissionnaires en douane agréés dont les dossiers ont été acceptés, à se rapprocher de la Recette pour le positionnement des comptes.

- **Le changement de destination pour des véhicules réellement destinés à la République Démocratique du Congo (RDC)**

Madame la Directrice a mis en garde les partenaires contre le courant de fraude relatif au changement de destination pour des véhicules réellement destinés à la RDC. Ce courant de fraude vise à contourner les dispositions législatives et réglementaires de la RDC qui interdisent l'importation de véhicules de plus de 10 ans d'âge.

- **La Note Circulaire N° 367/MEFPPI/DGDDI-DCS du 5 mai 2014 relative au report de la vente aux enchères**

Les partenaires ont été informés du report à une date ultérieure de la vente aux enchères initialement prévue pour le 9 mai 2014.

- **Les améliorations observées en matière de dédouanement des marchandises**

Madame Nicole PIETROBELLI, Directrice Générale de la Société TMC et Monsieur Joseph MBOUNGOU représentant la Société GETMA ont tenu à féliciter le Service des Douanes pour les améliorations observées en matière de dédouanement des marchandises, notamment en termes de célérité et de facilitation.

- **La participation de CONGO TERMINAL aux Journées des Partenaires**

Le Colonel Nestor NGAKOSSO, Chef du Service du Contrôle des Services, a souhaité que la Société CONGO TERMINAL participe de façon plus régulière aux Journées des Partenaires, afin de répondre aux préoccupations des partenaires qui ont souvent trait à ses activités.

- **Les passeurs en douane**

Le Colonel Raphaël Albert DIRAT, Chef du Bureau Principal Port, a souhaité que chaque commissionnaire en douane agréé désigne deux passeurs en douane, afin d'éviter l'encombrement des bureaux de douane et d'assurer la célérité des opérations de dédouanement.

- **Les véhicules couverts par des IM8**

Le Colonel Léon GOTO, Divisionnaire adjoint de la Surveillance Douanière, a attiré l'attention des souscripteurs de IM8, qu'ils sont passibles de poursuites pour les véhicules en IM8 qui font du transport de marchandises.

- **Le lancement de SYDONIA World**

Le Colonel Jean Didace ISSEBOU, Chef du SEPI, a informé les participants que le lancement de SYDONIA World est prévu pour le 12 mai 2014, au niveau du Bureau Principal du Bois et des Hydrocarbures, qui relève de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects du Kouilou.

Commencée à 9h10 la réunion a pris fin à 10h20.

**La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,**



Madame LOEMBA Florence.